*Votre nom*

*Votre adresse*

Martin Vetterli

EPFL PRES

Centre Est

Station 1

1015 Lausanne

*Lieu et date*

Concerne : Avenir de la ferme de Bassenges

Monsieur,

Par ce courrier, je rejoins le collectif de la Ferme de Bassenges pour vous adresser nos demandes quant à votre communication concernant votre volonté de ne pas renouveler le bail à fermage de la ferme de Bassenges en date du 31 janvier 2026 afin d’y installer « le Centre Bernoulli, un centre académique de visibilité internationale pour les sciences fondamentales et pour l’accueil de scientifiques en résidence ».

Comme vous le comprendrez par ce courrier, ce projet les impacte profondément. En effet, bien que leur bail ait une durée fixe de 6 ans, ils avaient été assuré·es oralement lors du processus de nomination qu’il serait renouvelé tacitement si leur projet se portait bien et que l’entente avec le campus était bonne. Ce qui semble pourtant être le cas.

Cette décision implique la mort de la ferme de Bassenges pour les raisons suivantes :

* Bien que vous leur ayez communiqué votre volonté de trouver une alternative ensemble afin de continuer l’activité agricole, celle-ci est impossible sans bâtiments. En effet, un modèle d'agriculture diversifié tel que le leur ne peut exister sans un corps de ferme adapté. L'écosystème agricole de Bassenges est intrinsèquement lié à l’élevage, ce qui requiert du bâti adapté pour les animaux (bergerie, écurie), pour la transformation (fromagerie) et pour entreposer les foins. Sans parler du stockage des légumes, des céréales et des machines. A noter enfin qu’ils ont passé énormément de temps et d’énergie à rénover ces différents espaces qui semblent voués à disparaitre.
* Tout ce qu’ils ont mis en place, tant en termes d’aménagement du bâti, de choix culturaux sur les terres agricoles ou des structures favorisant la biodiversité, a une portée sur le long terme et commence juste à porter ses fruits. Rappelons que le temps de l'agriculture, comme celui du vivant, est long et que 6 années correspondent à peine au temps d’installation.
* Concrètement, votre décision implique une forte réduction de leurs activités : dès maintenant, un arrêt de la diversification des activités ; dès 2025, une réduction de la production, un arrêt de la formation d’apprenti.e.s et des collaborations universitaires ; et dès 2026, la fin de la production locale de céréales, de produits laitiers et de légumes bio de qualité.
* Enfin, au-delà de fournir des aliments de qualité, ils ont tissé des liens sociaux et développé des échanges culturels tant avec les habitants des environs qu'avec la communauté universitaire. La fin de leurs activités annonce la fin d’un lieu ouvert au public et au ressourcement, ainsi que la fin des activités de sensibilisation et de formation avec les classes des environs de même que les collaborations académiques avec les étudiants.

Si votre décision est entérinée, il faudra alors répondre aux questions suivantes :

* Qu'adviendra-t-il des terres agricoles, des surfaces pour la biodiversité, des arbres récemment plantés et des haies sans notre entretien ?
* Qu’adviendra-t-il de leurs moutons, de leurs poules, de leur vache, de leurs ânes, de leurs cochons et de leurs chevaux ?
* Qu’adviendra-t-il d’eux, les fermiers et fermières de Bassenges ? De leurs collaborateur·rices, de leurs client·es, de leurs enfants ?

Je relève enfin que le cahier des charges signé par votre vice-présidence soulignait : "L'UNIL et I'EPFL entendent, par le biais du projet choisi en novembre 2019, matérialiser l'exemplarité dont elles doivent faire preuve en tant qu'institutions universitaires engagées dans les enjeux de durabilité".  Je me pose donc les questions suivantes :

* Qu'en est-il de cette exemplarité quelques années plus tard ? Pourquoi avoir voulu encourager un projet agricole riche et diversifié, en mettant au concours un projet qui tendait la main à de jeunes paysan·nes sans terre, pour ensuite la retirer et les mettre dans une position précaire à si court terme ? Bien que je comprenne les enjeux "internationaux" complexes auxquels l'EPFL doit faire face, je questionne sa responsabilité au niveau local, demande qu'elle assume sa position en faveur de la durabilité de manière concrète et non seulement par des actions médiatiques.
* Pourquoi la ferme de Bassenges est-il le seul lieu retenu et pourquoi un tel manque de transparence entoure-t-il cette démarche ? Pourquoi aucune discussion quant à l’impact d’un tel choix n’a-t-elle été menée avec eux ?
* Enfin, la ferme de Bassenges est un lieu historique classé au patrimoine du canton de Vaud. Quelle est la pertinence de la réaffectation de cette ferme, alors que sa rénovation s’annonce couteuse et probablement plus complexe que la construction d’un bâtiment directement prévu pour sa fonction ? Quel est l’intérêt d’un bâtiment historique dépourvu de son âme et de sa fonction ?

Concrètement, pour l’ensemble des raisons et questions mentionnées ci-dessus, je vous demande :

* L'abandon de la réaffectation de la ferme au centre Bernoulli et le renouvellement de leur bail agricole, comme convenu au 1er février 2026.
* L'inscription de la fonction agricole de la ferme de Bassenges dans les statuts de l'EPFL.

Monsieur le Président, veuillez recevoir mes sincères sentiments,

*Votre nom et signature*